

LETTRE OUVERTE DE **MARINE LE PEN** AUX **MAIRES DE FRANCE**

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Vous êtes en première ligne face à la crise du logement : c'est vous qui, chaque jour, devez concilier les besoins de vos administrés, les contraintes de vos territoires et les injonctions parfois contradictoires de l'État. Je prends ainsi la liberté de m'adresser à vous pour vous présenter mon plan présidentiel en faveur du logement, et tout particulièrement les mesures qui vous concernent. D'une manière générale, nous rendrons aux maires l'essentiel de leurs pouvoirs perdus depuis la loi NOTRe.

Pour sortir de la crise du logement, mon projet reposera sur trois piliers :

- Libérer la construction,
- Valoriser le patrimoine existant,
- Faciliter l'accès à la propriété.

Nous abrogerons la loi SRU et redonnerons aux maires la liberté de décider pour leur commune.

Chaque année, la loi SRU inflige des amendes aux communes concernées comptant moins de 20 à 25 % de logements sociaux, y compris lorsqu'elles n'ont plus de foncier disponible pour construire. Cette loi n'a manifestement pas fait ses preuves : elle punit des maires pour des contraintes qu'ils ne maîtrisent pas. Nous l'abrogerons purement et simplement. Il ne s'agit pas de renoncer à une politique sociale du logement, mais au contraire, grâce à la priorité nationale, de lui redonner tout son sens et son efficacité.

Nous supprimerons le ZAN et rendrons aux communes, en particulier aux communes rurales, la maîtrise de leur foncier.

Depuis 2021, le dispositif « zéro artificialisation nette » a privé les collectivités locales, les promoteurs, et donc des millions de Français, de l'accès à des terrains constructibles. Le ZAN sera supprimé, sans que cela n'empêche de continuer à préserver les terres agricoles indispensables à notre agriculture. Cette suppression est aussi un geste fort de confiance envers les maires, en particulier les maires ruraux, qui se sentent à juste titre dépouillés de tant de pouvoirs depuis la loi NOTRe.

Nous libérerons l'acte de construire dans vos communes.

Les normes qui ne sont pas indispensables seront supprimées ou simplifiées. Les délais administratifs seront réduits, les procédures rendues plus lisibles et plus rapides. C'est en grande partie la réglementation « RE 2020 », initiée par Édouard Philippe, qui a fait exploser le coût de la construction en France, au détriment de vos projets communaux comme des particuliers. Le rôle de l'État et des services déconcentrés sera d'accompagner les projets utiles portés par les élus locaux, non de les décourager : je veux que la puissance publique cesse d'entraver et fasse enfin confiance aux maires.

Nous libérerons le foncier public disponible.

L'État, les collectivités et les grandes entreprises publiques disposent de foncier : nous le mettrons gratuitement à disposition des constructeurs, en contrepartie d'un engagement à pratiquer des loyers modérés (avec l'accord préalable des collectivités pour ce qui concerne le foncier leur appartenant directement). Ces terrains resteront propriété de l'État ou de la collectivité, qui pourra récupérer ou revendre les logements construits après quelques décennies. Nous favoriserons également, en lien avec les collectivités concernées, la transformation des 9 millions de m² de bureaux vacants en logements, ce qui desserrera la pression sur les loyers dans vos villes et raccourcira le trajet domicile-travail de vos administrés.

Nous réinventerons le logement social au bénéfice de vos administrés et de vos communes.

Aujourd'hui, 70 % des Français sont éligibles au parc social, mais seulement 11 % en bénéficient. Nous donnerons la priorité d'accès au logement social, ainsi qu'aux APL, aux Français. Nous faciliterons pour les bailleurs et les élus locaux les échanges et

la mobilité dans le parc social, et nous ouvrirons aux locataires l'accès à la propriété de leur logement HLM. La vente d'une partie du parc HLM aux Français dégagera des moyens pour financer de nouvelles constructions. Enfin, nous exigerons des bailleurs sociaux qu'ils fassent respecter la tranquillité de vos administrés : les familles délinquantes qui dégradent les halls d'immeuble ou s'y livrent au trafic seront exclues du parc social pendant trois ans.

Enfin, nous protégerons fermement le droit de propriété et la tranquillité de vos territoires, notamment contre les squats et les occupations illicites. La confiance des propriétaires et des investisseurs est indispensable au bon fonctionnement du marché immobilier et donc déterminante pour l'économie toute entière. L'État doit donc en faire une priorité claire et absolue pour assurer enfin le caractère inviolable et sacré du droit de propriété.

Nous mettrons également un terme aux abus liés à la location de courte durée, qui transforme certaines communes touristiques en cités-hôtels, au détriment de leurs habitants permanents et de l'équilibre de vos territoires.

Nous simplifierons le DPE et lancerons le dispositif 100 % Renov.

Dès les premières semaines de mon quinquennat, nous supprimerons toutes les contraintes locatives basées sur le DPE, qui restera un simple élément indicatif, afin d'éviter que des centaines de milliers de logements supplémentaires ne sortent du marché dans vos communes dès 2028. Nous remplacerons MaPrimeRénov' par 100 % Renov, un prêt à taux zéro pour permettre à tous les ménages de rénover et de mieux chauffer leur logement.

Ce déverrouillage des énergies, qui profitera à des millions de Français et redonnera aux maires les moyens d'agir pour leurs administrés, nous le mettrons en œuvre sans attendre.

Avec votre soutien, nous pourrions ouvrir une ère nouvelle : celle des bâtisseurs, de la liberté communale retrouvée et de la propriété.

Avec toute ma considération et tout mon soutien.

Marine LE PEN

Candidate à l'élection présidentielle de 2027

